

Services portuaires

La taxe passe à 3% à Casablanca-Settat

• Le taux maximal de 5% ne sera finalement pas appliqué

• La région adopte son budget 2017

• 885,2 millions de DH, soit +24% par rapport à 2016

BONNE nouvelle pour les opérateurs portuaires. La région de Casablanca-Settat a finalement décidé d'unifier la taxe régionale relative aux services portuaires. Elle appliquera ainsi un taux de 3% du chiffre d'affaires (sans compter la TVA) sur les ports relevant de son territoire. Avec cet amendement de l'arrêté fiscal relatif à la taxe sur les services portuaires, le conseil a préféré s'aligner avec ce taux appliqué par l'ancienne région Doukkala. Il n'appliquera donc pas le taux maximal de 5% comme décidé par l'ancien conseil du Grand-Casablanca (cf. édition du 10 juin 2014). Cette hausse avait été reportée, rappelons-le, suite au tollé général des opérateurs (cf. édition du 3 octobre 2014).

Les recettes de la région vont certainement s'améliorer, sachant que la région Casablanca-Settat est la 1^{re} zone portuaire du Royaume. Elle compte en effet 4 des plus importants ports (Casablanca, Mohammedia, Jorf Lasfar et El Jadida), totalisant 70% du trafic national en import/export. Plus de 10.000 poids lourds accèdent aux ports de la région par jour, selon des statistiques de l'ANP. Plus de 25 millions de DH sont reversés annuellement à la région par les 4 ports en tant que taxes. Les ports de la région totalisent en outre plus de 40.000 emplois directs et 120.000 emplois indirects.

L'adoption du budget de 2017 figurait parmi les principaux points à l'ordre du jour du conseil de la région Casa-Settat, qui s'est tenu lundi 31 octobre. Le budget, qui s'élève à plus de 885,2 millions de DH, a enregistré une hausse de 24% par rapport au budget 2016. Quant aux charges de fonctionnement, elles s'établissent à 152,7 millions de DH. Parmi les postes budgétaires les plus importants, figurent celui relatif aux activités du conseil (22,3 millions de DH contre 11 millions en 2016), les rémunérations des fonctionnaires (14,4 millions de DH), le remboursement des dettes (34,2 millions de DH), les subventions aux associations (29,7 millions de DH)...

Le conseil a également approuvé le projet de programmation des dotations financières dans le cadre de l'excédent prévisionnel 2017 qui s'élève à 732,4



La région Casablanca-Settat est la 1^{re} zone portuaire du Royaume. Elle compte en effet 4 des plus importants ports (Casablanca, Mohammedia, Jorf Lasfar et El Jadida), totalisant 70% du trafic national en import/export (Ph. L'Economiste)

Casa-Settat accapare 70% du trafic portuaire

■ Port de Casablanca

- 1^{er} port gateway avec 31% du trafic national (25,3 millions de tonnes)
- Port polyvalent traitant diverses catégories de marchandises
- 1^{er} port pour les conteneurs import/export: 850.000 EVP

■ Port de Mohammedia

- 1^{er} port du Royaume pour le traitement des hydrocarbures (12 millions de tonnes par an en moyenne)

■ Port de Jorf Lasfar

- 1^{er} port vraquier traitant essentiellement les trafics de minerais et de phosphates et dérivés (22,7 millions de tonnes)

■ Port d'El Jadida

- Port à vocation de pêche (9.000 tonnes/ 50,5 millions de DH)

source: ANP

millions de DH. Ces dotations seront notamment affectées au Samu social (40 millions de DH), à la réhabilitation des taxis de l'aéroport Mohammed V (40 millions de DH), au marketing territorial (20 millions de DH), à la route 322 reliant la zone logistique de Zenata, au financement du programme Massaleek pour la mise à niveau des routes rurales de la région (80 millions de DH)... Un montant de 30 millions de DH sera consacré à l'achat d'un terrain qui devra accueillir le nouveau siège de la région (actuellement au quartier des Habous).

Par ailleurs, le conseil a donné son approbation au projet de la Charte régionale de l'environnement et au projet d'une convention-cadre relative à la mise

en place d'un système de contrôle écopidémique au niveau de la région.

Les membres du conseil ont également adopté le projet d'une convention-cadre

en partenariat avec le ministère de l'Habitat et de la Politique de la ville sur le programme de réhabilitation des collectivités territoriales de la région 2017-2021 (700 millions de DH). Le conseil a aussi adopté une convention-cadre de partenariat avec le Haut commissariat aux anciens résistants et anciens membres de l'armée de libération sur la consolidation de la mémoire historique nationale et régionale de la résistance nationale et de l'armée de libération, un projet d'accord de partenariat avec la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, ainsi que le projet pour la création d'une académie de football du club du Raja Casablanca.

Le conseil a, par ailleurs, approuvé la nomination des membres représentant les associations aux instances consultatives alors que le point relatif à l'élection du 9^e vice-président a été reporté. □

Aziza EL AFFAS

Pour réagir à cet article:
courrier@leconomiste.com